

Livry-Gargan, le 9 février 2012

Motion des enseignants du lycée Henri Sellier de Livry-Gargan, réunis en heure d'information syndicale (CGT – FO – SNES) le 9 février 2012

Copies de cette motion :

Rectorat de l'académie de Créteil par voie hiérarchique

Rectorat de l'académie de Créteil par voie directe (fax)

Mme la Proviseure du lycée Henri Sellier

CGT

FO

SNES

La direction du lycée travaille actuellement sur la répartition de la DHG par classe et par discipline pour la rentrée 2012, et a choisi de consulter séparément les différentes équipes pédagogiques afin d'étudier leurs besoins et demandes. La Proviseure nous a expliqué vouloir ensuite organiser une réunion d'information, et non de concertation, avec les membres du CA ou du conseil pédagogique.

Les enseignants regrettent de ne pas avoir de vision globale et transparente des besoins de l'ensemble des équipes. N'étant pas invités par la direction à une réunion plénière permettant de faire un point ensemble, les enseignants volontaires se réuniront de leur propre initiative le mercredi 15 février.

De plus, ils estiment qu'une réunion informelle des élus au Conseil d'Administration ou des membres du conseil pédagogique n'est pas légitime pour traiter de la répartition de la DHG et que la vocation des membres élus est de participer à des instances statutaires régulièrement convoquées.

Les enseignants demandent donc le remplacement de cette réunion officieuse par une commission permanente, à laquelle pourraient être invités à titre informatif des représentants des différentes disciplines.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués
Les enseignants du lycée Henri Sellier